

Rapport de gestion

Les faits et chiffres
de l'exercice 2024



Contenu

Introduction

Aperçu du résultat global Visana	5
Visana poursuit sur la voie du succès en 2024 également	6

Visana SA

Compte de pertes et profits	11
Bilan	14
Annexe	18
Rapport d'audit	24

sana24 SA

Compte de pertes et profits	29
Bilan	30
Annexe	34
Rapport d'audit	40

vivacare SA

Compte de pertes et profits	45
Bilan	48
Annexe	52
Rapport d'audit	58

Galenos SA

Compte de pertes et profits	63
Bilan	66
Annexe	70
Rapport d'audit	74

Visana Assurances SA

Compte de pertes et profits	79
Bilan	82
Annexe	85
Rapport d'audit	92

Visana Assurances générales SA

Compte de pertes et profits	97
Bilan	100
Annexe	103
Rapport d'audit	108

Corporate Governance

Sociétés d'assurance	111
Conseil d'administration	112
Direction générale	114
Gouvernement d'entreprise	115
Gestion des risques et compliance	116
Glossaire	119
Contact	121

Aperçu du résultat global Visana 2024

	2024		2023	
	LAMal	LCA / LAA	Total	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes	2'792.9	1'340.4	4'133.3	3'882.3
Diminutions des produits	-36.2	-	-36.2	-34.3
Réassurances	-	-52.6	-52.6	-49.8
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	502.6	-	502.6	456.3
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-480.1	-	-480.1	-433.7
Autres produits de l'activité d'assurance	-	-0.7	-0.7	0.8
Produits de l'activité d'assurance	2'779.2	1'287.1	4'066.3	3'821.6
Prestations	-3'218.5	-979.4	-4'197.9	-4'009.4
Participations aux coûts / quotes-parts / recours	389.6	-	389.6	371.6
Réassurances	-	42.6	42.6	43.2
Prestations diverses	16.9	-	16.9	18.9
Compensation des risques	186.1	-	186.1	214.2
Modification des provisions	-30.3	-12.9	-43.2	-93.8
Frais d'administration	-140.4	-249.0	-389.4	-386.2
Autres charges techniques	-	-46.7	-46.7	-31.6
Charges de l'activité d'assurance	-2'796.6	-1'245.4	-4'042.0	-3'873.1
Résultat de l'activité d'assurance	-17.4	41.7	24.3	-51.5
Résultat réalisé relatif au capital	28.3	79.2	107.5	49.4
Résultat non réalisé relatif au capital	43.4	n. a.*	43.4	9.7
Résultat relatif au capital	71.7	79.2	150.9	59.1
Résultat divers	9.1	-0.5	8.6	7.2
Impôts	-	-15.0	-15.0	-10.1
Résultat d'entreprise	63.4	105.4	168.8	4.7
* attesté selon CO				
Provisions pour cas d'assurance	2'575.8	2'531.7		
Taux combiné			99.4	101.3
Taux de sinistre			89.8	91.2
Taux de coûts			9.6	10.1
Champs d'activité				
Primes Clientèle privée			3'483.4	3'264.8
Primes Clientèle entreprises			649.9	617.5
Indices statistiques			Nombre	Nombre
Effectif d'assurés/es Clientèle privée			11.2025	11.2024
Assurés/es AOS			887'500	856'500
Entreprises assurées			696'000	655'500
Collaborateurs/trices			16'850	16'750
Postes à plein temps			31.12.2024	31.12.2023

Visana poursuit sur la voie du succès en 2024 également

Le groupe Visana est sur la bonne voie et peut se retourner sur un exercice 2024 fort sur le plan stratégique et financier.

En partenariat avec Swiss Medical Network et le canton de Berne, nous avons réussi à établir avec succès le modèle d'avenir des soins intégrés dans l'Arc jurassien bernois et la solution d'assurance VIVA qui y est adaptée, grâce à une grande conviction et à une performance ciblée. Avec «VIVA - Rete Sant'Anna» au Tessin, une autre région de soins entièrement intégrée a déjà été lancée. Et dans la zone d'activité de Soleure, Haute-Argovie et Aarau Ouest, la mise en place de la prochaine organisation de soins VIVA est imminente.

Grâce à une croissance continue de son effectif d'assurés/es, Visana aborde l'année 2025 encore plus forte, avec désormais quelque 887 500 clients et clientes privés et 16 850 entreprises clientes. Nous nous développons constamment et durablement pour devenir un assureur toutes branches innovant et poursuivons sur cette voie avec le début de la mise en œuvre de la stratégie Visana 2030. L'objectif principal reste une croissance durable dans l'activité principale avec la clientèle privée (LAMal et LCA) et la clientèle entreprises.

Le succès des opérations de placement, un résultat actuel convaincant dans l'assurance complémentaire et une grande discipline en matière de coûts constituent la base du très bon exercice 2024.

Grâce au bon résultat des opérations de placement de 150,9 millions de francs (59,1 millions en 2023), le résultat d'entreprise 2024 s'élève à 168,8 millions de francs (4,7 millions en 2023). Le résultat des activités d'assurance est de 24,3 millions de francs (2023: moins 51,5 millions), ce qui entraîne un taux combiné (taux sinistres-coûts) de 99,4 % pour Visana (2023: 101,3 %). Le résultat de l'assurance obligatoire des soins est de

moins 17,4 millions de francs (2023: moins 99,7 millions) et celui du domaine des assurances complémentaires s'élève à 41,7 millions (2023: 48,2 millions).

Ci-dessous se trouvent les résultats en détail.

Visana SA

Visana SA présente un résultat actuariel de moins 19,9 millions de francs (2023: moins 82,8 millions). Le volume des primes s'élève à 2,2 milliards de francs (2 milliards en 2023), les prestations d'assurance s'élèvent à 2,4 milliards de francs (2,3 milliards en 2023). Visana SA a reçu 339,2 millions de francs du fonds de compensation des risques (2023: 347,0 millions). Visana SA disposait en 2024 d'un effectif de 505 800 personnes assurées dans l'assurance de base (2023: 494 300).

sana24 SA

sana24 SA présente en 2024 un résultat de 0,2 million de francs (2023: moins 4,3 millions). Le volume des primes s'élève à 339,1 millions de francs (2023: 264,7 millions) et les prestations d'assurance se montent à 193,9 millions de francs (2023: 169,2 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 122,5 millions de francs (2023: 78,8 millions). sana24 SA présentait en 2024 un effectif de 88 400 personnes assurées dans l'assurance de base (2023: 75 900).

vivacare SA

vivacare SA a atteint en 2024 un résultat de 11,3 millions de francs (2023: moins 9,3 millions). Le volume des primes s'élève à 179,8 millions de francs (2023: 268,1 millions) et les prestations d'assurance se montent à 130,4 millions de francs (2023: 205,1 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 37,2 millions de francs (2023: 55,9 millions). vivacare SA présentait en 2024 un effectif de 48 400 personnes assurées dans l'assurance de base (2023: 60 000).

Galenos SA

Galenos SA présente en 2024 un résultat positif de 2,0 millions de francs (2023: moins 1,6 million). Le volume des primes s'élève à 42,2 millions de francs (2023: 42,5 millions) et les prestations d'assurance se montent à 44,3 millions de francs (2023: 42,5 millions). Galenos SA a reçu 6,6 millions de francs du fonds de compensation des risques (2023: 1,9 million). En 2024, Galenos SA présentait un effectif de 12 900 personnes assurées (2023: 14 000).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA présente un résultat actuariel de 43,0 millions de francs (2023: 48,4 millions). Le volume des primes s'élève à 1,3 milliard de francs (1,2 milliard en 2023), les prestations d'assurance s'élèvent à 0,9 milliard de francs (0,9 milliard en 2023). Dans le domaine non actuariel, un résultat de 78,8 millions de francs a pu être atteint (2023: 32,4 millions); un résultat d'entreprise de 106,7 millions de francs a pu être obtenu (2023: 70,6 millions). Le domaine d'affaires Clientèle privée présentait un effectif de 688 300 personnes assurées (2023: 691 400) et le domaine d'affaire Clientèle entreprises assure environ 16 750 entreprises clientes (2023: environ 16 500).

Visana Assurances générales SA

Visana Assurances générales SA présente un résultat actuariel de moins 1,3 million de francs (2023: moins 0,2 million). Le volume des primes s'élève à 10,3 millions de francs (2023: 10,6 millions) et les prestations d'assurance se montent à 6,7 millions de francs (2023: 5,1 millions). Dans le domaine non actuariel, un résultat de 2 millions de francs a pu être atteint (2023: 0,0 million); au total, le résultat d'entreprise est de moins 1,3 million de francs (2023: moins 0,2 million). Visana Assurances générales SA présentait un effectif de 25 000 personnes assurées (21 700 en 2023).

Visana remercie chaleureusement tous ses clients et clientes pour la confiance accordée. Nous serons heureux d'être à votre service à l'avenir aussi.

Nous remercions également tous nos collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement en faveur de notre clientèle et de la réalisation de nos objectifs.

Lorenz Hess

Président du
conseil d'administration

Angelo Eggli

CEO

Visana SA est l'entité juridique de
l'assurance obligatoire des soins (AOS) et
de l'assurance facultative d'indemnités
journalières selon la loi sur l'assurance-
maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2024	2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	2'063.7	1'917.5	146.2
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-23.7	-23.0	-0.7
Parts des primes de réassurance	1.10	162.8	84.4
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	359.2	333.0	26.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-344.0	-317.3	-26.7
Primes gagnées pour compte propre	2'218.1	1'994.7	223.4
Prestations assurance obligatoire des soins	-2'588.5	-2'506.0	-82.5
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	-0.1	-0.1	-
Participations aux coûts	291.1	277.8	13.3
Prestations diverses	1.10	15.2	17.3
Parts des prestations de réassurance	1.10	-161.1	-83.8
Modification des provisions actuarielles	-25.6	-29.9	4.3
Compensation des risques	339.2	347.0	-7.8
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-2'129.8	-1'977.7	-152.1
Frais de personnel	-64.5	-64.3	-0.2
Charges diverses	-43.7	-35.5	-8.2
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2/1.10	-108.2	-99.8
Résultat de l'activité d'assurance	-19.9	-82.8	62.9
Résultat d'exploitation divers	1.3/1.10	7.8	5.0
Résultat terrains et bâtiments	1.4	8.6	12.8
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.5	53.4	14.5
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	69.8	32.3	37.5
Résultat d'entreprise	1.6	49.9	-50.5
			100.4

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	AOS			IJ LAMal			Total LAMal		
	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement
Primes		mio CHF		mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF	
Primes	2'063.7	1'917.5	146.2	0.1	0.1	-	2'063.8	1'917.6	146.2
Diminutions des produits sur les primes	-23.7	-23.0	-0.7	-0.0	-0.0	-	-23.7	-23.0	-0.7
Parts des primes de réassurance	162.8	84.4	78.4	-	-	-	162.8	84.4	78.4
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	359.2	333.0	26.2	0.0	0.0	-	359.2	333.0	26.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-344.0	-317.3	-26.7	-	-	-	-344.0	-317.3	-26.7
Primes gagnées pour compte propre	2'218.0	1'994.6	223.4	0.1	0.1	-	2'218.1	1'994.7	223.4
médicales	-2'588.5	-2'506.0	-82.5	-0.1	-0.1	-	-2'588.6	-2'506.1	-82.5
Participations aux coûtsn	291.1	277.8	13.3	-	-	-	291.1	277.8	13.3
Prestations diverses	15.2	17.3	-2.1	-0.0	-0.0	-	15.2	17.3	-2.1
Parts des prestations de réassurance	-161.1	-83.8	-77.3	-	-	-	-161.1	-83.8	-77.3
Modification des provisions actuarielles	-25.6	-29.9	4.3	-0.0	0.0	-0.0	-25.6	-29.9	4.3
Compensation des risques	339.2	347.0	-7.8	-	-	-	339.2	347.0	-7.8
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-2'129.7	-1'977.6	-152.1	-0.1	-0.1	-	-2'129.8	-1'977.7	-152.1
Charges d'exploitation pour compte propre	-108.2	-99.8	-8.4	-0.0	-0.0	-	-108.2	-99.8	-8.4
Résultat de l'activité d'assurance	-19.9	-82.8	62.9	0.0	0.0	-	-19.9	-82.8	62.9
Résultat d'exploitation divers	7.8	5.0	2.8	0.0	0.0	-	7.8	5.0	2.8
Résultat terrains et bâtiments	8.6	12.8	-4.2	0.0	0.0	-	8.6	12.8	-4.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	53.4	14.5	38.9	0.0	0.0	-	53.4	14.5	38.9
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	69.8	32.3	37.5	0.0	0.0	-	69.8	32.3	37.5
Résultat d'entreprise	49.9	-50.5	100.4	0.0	0.0	-	49.9	-50.5	100.4

Bilan actifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments	298.5	228.7	69.8
Placements financiers	1'213.2	1'188.7	24.5
Placements de capitaux	1.7	1'511.7	1'417.4
			94.3
Comptes de régularisation actifs	147.0	164.2	-17.2
Créances sur des preneurs d'assurance	1.8	107.9	95.8
Créances sur la compensation des risques	-	2.2	-2.2
Créances par rapport aux offices	1.10	10.3	9.9
Créances par rapport à des organisations proches	1.10	6.4	2.8
Autres créances	2.9	7.7	-4.8
Créances	127.5	118.4	9.1
Disponibilités	342.7	305.1	37.6
Actifs	2'128.9	2'005.1	123.8

Bilan passifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1	0.1	-
Réserves	890.0	940.5	-50.5
Résultat annuel	49.9	-50.5	100.4
Capital propre	940.0	890.1	49.9
Provisions actuarielles	462.3	436.7	25.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	190.4	190.4	-
Provisions	1.9	652.7	627.1
Dettes envers des tiers	4.8	4.3	0.5
Dettes envers des fournisseurs de prestations	201.5	193.0	8.5
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance	271.9	231.9	40.0
Comptes de régularisation passifs	14.1	10.5	3.6
Dettes envers des offices	5.5	5.6	-0.1
Dettes envers des fournisseurs et autres	0.0	0.1	-0.1
Dettes envers des organisations proches	1.10	35.8	39.7
Dettes	533.6	485.1	48.5
Comptes de régularisation passifs	2.6	2.8	-0.2
Capitaux étrangers	1'188.9	1'115.0	73.9
Passifs	2'128.9	2'005.1	123.8

Compte des mouvements financiers

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	377.3	332.9	44.4
Résultat d'entreprise	49.9	-50.5	100.4
Modification des placements de capitaux	-34.0	-5.1	-28.9
Modification des créances	-9.1	-8.8	-0.3
Modification des provisions	25.6	29.9	-4.3
Modification des comptes de régularisation actifs	17.2	16.9	0.3
Modification des dettes	48.5	60.4	-11.9
Modification des comptes de régularisation passifs	-0.2	-13.0	12.8
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	97.9	29.8	68.1
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	212.2	267.7	-55.5
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-310.3	-253.1	-57.2
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-98.1	14.6	-112.7
Mouvement d'argent net	-0.2	44.4	-44.6
État final du fonds	377.1	377.3	-0.2
Disponibilités	342.7	305.1	37.6
Liquidités	34.4	72.2	-37.8
Liquidités du fonds attestées	377.1	377.3	-0.2

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMal	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2023	940.5
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	940.6
Attribution résultat d'entreprise 2023	-50.5
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	890.1
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2024	890.0
État 31.12.2024 avant l'emploi du résultat	890.1
Attribution résultat d'entreprise 2024	49.9
État 31.12.2024 après l'emploi du résultat	940.0

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100 %.

1 Annexe

Visana SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **monnaies étrangères** sont converties en francs suisses au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **terrains et les immeubles** sont présentés dans les placements de capital et comprennent aussi bien les immeubles de rendement que les immeubles à utilisation propre. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché. L'analyse a lieu annuellement, selon une méthode de la valeur de rendement affinée, en prenant en compte un taux d'intérêt de capitalisation qui est fonction des risques et les risques éventuels liés à la vente et/ou à la location.

Les immeubles en construction sont présentés dans le bilan selon les coûts générés et en fonction de la progression de la construction.

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché;
- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques d'écoulement pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escompte.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour compte propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana SA est de 108,2 millions de francs pour 2024 (2023: 99,8 millions), dont 64,5 millions de francs de frais de personnel (2023: 64,3 millions) et 43,7 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2023: 35,5 millions). Ce montant comprend des commissions d'intermédiaires versées à des tiers de 1,6 million de francs (2023: 1,4 million) et des dépenses publicitaires de 5,0 millions de francs (2023: 4,3 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 159 600 francs en 2024 (2023: 150 000 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana. La part incomptable à Visana SA pour les membres du conseil d'administration (environ quatre personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 151 300 francs en 2024 (2023: 176 700 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 10 500 francs (2023: 10 400 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'est élevée à 51 100 francs (2023: 51 700 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (6 membres pour 5,9 postes) se sont montées à 650 700 francs (2023: 688 800 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 124 500 francs (2023: 129 500 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 178 500 francs (2023: 184 000 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 36 000 francs (2023: 35 900 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente).

1.4 Résultat terrains et bâtiments

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Rendement locatif	14.5	11.7	2.8
Produits divers	0.0	0.0	-0.0
Produit adaptations à la valeur du marché	5.2	20.9	-15.7
Produit terrains et bâtiments	19.7	32.6	-12.9
Charge d'assurance	-0.2	-0.2	-
Frais administratifs	-0.6	-0.6	-
Entretien et réparations	-5.6	-15.0	9.4
Dépenses diverses pour immeubles	-1.6	-2.0	0.4
Dépenses pour adaptations à la valeur du marché	-3.1	-2.0	-1.1
Dépenses pour terrains et bâtiments	-11.1	-19.8	8.7
Résultat terrains et bâtiments	8.6	12.8	-4.2

1.5 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2024		2023		Total	
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	
Obligations	12.0	19.9	31.9	12.1	0.8	12.9
Actions	10.5	15.6	26.1	11.7	10.7	22.4
Placements collectifs	9.2	23.0	32.2	4.8	7.1	11.9
Instruments financiers dérivés	5.6	0.1	5.7	6.3	1.6	7.9
Participations	-	0.2	0.2	-	-	-
Liquidités	0.4	0.1	0.5	0.6	-	0.6
Produit relatif aux titres et aux placements divers	37.7	58.9	96.6	35.5	20.2	55.7
Obligations	-0.1	-16.9	-17.0	-0.3	-14.3	-14.6
Actions	-1.8	-9.2	-11.0	-2.9	-9.4	-12.3
Placements collectifs	-0.3	-0.7	-1.0	-0.5	-5.0	-5.5
Instruments financiers dérivés	-11.4	-1.3	-12.7	-5.5	-1.1	-6.6
Participations	-	-	-	-	-0.1	-0.1
Liquidités	-0.0	-	-0.0	-0.0	-0.4	-0.4
Dépenses relatives à l'administration de capital	-1.5	-	-1.5	-1.7	-	-1.7
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-15.1	-28.1	-43.2	-10.9	-30.3	-41.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	22.6	30.8	53.4	24.6	-10.1	14.5

1.6 Résultat d'entreprise

Le résultat de 49,9 millions de francs pour l'année rapportée est imputé aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.7 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments			
	298.5	228.7	69.8
Obligations	793.8	754.2	39.6
Actions	146.1	133.4	12.7
Placements collectifs	233.9	222.1	11.8
Instruments financiers dérivés	0.6	2.6	-2.0
Participations*	4.4	4.2	0.2
Liquidités	34.4	72.2	-37.8
Placements financiers	1'213.2	1'188.7	24.5
Placements de capitaux			
	1'511.7	1'417.4	94.3
Valeur d'assurance-incendie des immeubles	283.4	239.6	43.8

* Visana Services SA, Berne, prestations de service dans le domaine de l'assurance, participation à 40 % du capital propre

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché est de 805,0 millions de francs (2023: 732,8 millions).

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur du marché active	Valeur du marché passive	Valeur du marché active	Valeur du marché passive
	CHF	CHF	CHF	CHF
Devises				
Opérations à terme	-	-928'741	1'628'370	-
Actions				
Options	1'497'078	-	989'259	-

Les valeurs de réacquisition des dérivés sont présentées sous la position de bilan «Placements financiers» et se montent à 0,6 million de francs (2023: 2,6 millions).

1.8 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	146.7	132.2	14.5
Réajustement sur créances	-38.8	-36.4	-2.4
Crédances sur des preneurs d'assurance	107.9	95.8	12.1

1.9 Provisions

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	461.6	436.0	25.6
Indemnités journalières LAMal	0.7	0.7	-
Provisions actuarielles	462.3	436.7	25.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	190.4	190.4	-
Provisions	652.7	627.1	25.6

1.10 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

Visana SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

La valeur de marché des placements mis en gage dans les actifs libres en rapport avec des opérations sur dérivés sur base garantie s'élève à 161,5 millions de francs (2023: 151,6 millions).

Aucun n'avait été retiré à la fin de l'année (aucun en 2023).

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 65 300 francs en 2024 (2023: 1,9 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 6600 francs sont encore dus (2023: 0,1 million de francs).

Transactions avec organisations proches

Bilan	31.12.2024	31.12.2023
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana Services SA	6.4	2.8
Dette du compte courant Visana Assurances SA	22.3	26.6
Dette du compte courant Visana Assurances générales SA	1.1	0.8
Dette du compte courant sana24 SA	10.1	6.5
Dette du compte courant vivacare SA	1.3	5.5
Dette du compte courant Galenos SA	1.0	0.3

Compte de pertes et profits

2024	2023	
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	162.8	84.4
Parts des prestations de réassurance	161.1	83.8
Charges d'exploitation	108.2	99.8
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.1	0.1
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.6	0.6
Rendement locatif	5.6	4.7

La réassurance est auprès de sana24 SA, de vivacare SA et de Galenos SA. Le rendement locatif attesté résulte de la location de bureaux à Visana Services SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (comme en 2023).

Événements après le jour du bilan

Aucun en 2024 (ni en 2023).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2025.

A l'Assemblée générale de Visana SA, Berne

Berne, le 23 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 11 –23) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à

ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

sana24 SA est l'entité juridique de
l'assurance obligatoire des soins (AOS) et
de l'assurance facultative d'indemnités
journalières selon la loi sur l'assurance-
maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2024	2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	426.6	333.4	93.2
Diminutions des produits sur les primes	-7.3	-6.5	-0.8
Parts des primes de réassurance	1.9	-84.8	-66.2
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	88.3	67.1	21.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-83.7	-63.1	-20.6
Primes gagnées pour compte propre	339.1	264.7	74.4
Prestations assurance obligatoire des soins	-338.4	-282.2	-56.2
Participations aux coûts	57.6	46.4	11.2
Prestations diverses	1.9	0.4	0.8
Parts des prestations de réassurance	1.9	86.5	65.8
Modification des provisions actuarielles	-11.0	-6.3	-4.7
Compensation des risques	-122.5	-78.8	-43.7
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-327.4	-254.3	-73.1
Frais de personnel	-10.9	-9.1	-1.8
Charges diverses	-7.5	-6.1	-1.4
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2/1.9	-18.4	-15.2
Résultat de l'activité d'assurance	-6.7	-4.8	-1.9
Résultat d'exploitation divers	1.3/1.9	0.8	1.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	6.1	-0.7
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	6.9	0.5	6.4
Résultat d'entreprise	1.5	0.2	-4.3
			4.5

sana24 SA n'a pas d'assurés pour les indemnités journalières selon la LAMal; des comptes de pertes et profits ne sont donc pas nécessaires.

Bilan actifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	1.6	140.9	132.7
Placements de capitaux	140.9	132.7	8.2
Comptes de régularisation actifs	41.7	34.6	7.1
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	38.0	29.8
Créances sur la compensation des risques	-	0.3	-0.3
Créances par rapport aux offices	1.9	4.9	3.0
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	10.1	6.5
Autres créances	0.0	-	0.0
Créances	53.0	39.6	13.4
Disponibilités	94.2	57.0	37.2
Actifs	329.8	263.9	65.9

Bilan passifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1	0.1	-
Réserves	67.7	72.0	-4.3
Résultat annuel	0.2	-4.3	4.5
Capital propre	68.0	67.8	0.2
Provisions actuarielles	62.3	51.3	11.0
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	9.0	7.0	2.0
Provisions	1.8	71.3	58.3
Dettes envers des tiers	0.6	0.4	0.2
Dettes envers des fournisseurs de prestations	27.8	22.9	4.9
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance	32.3	30.5	1.8
Comptes de régularisation passifs	1.6	1.3	0.3
Dettes envers des offices	0.4	0.4	-
Institution commune LAMal	41.2	34.4	6.8
Dettes	103.9	89.9	14.0
Comptes de régularisation passifs	86.6	47.9	38.7
Capitaux étrangers	261.8	196.1	65.7
Passifs	329.8	263.9	65.9

Compte des mouvements financiers

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	64.3	43.1	21.2
Résultat d'entreprise	0.2	-4.3	4.5
Modification des placements de capitaux	-5.9	-0.5	-5.4
Modification des créances	-13.4	-4.0	-9.4
Modification des provisions	13.0	9.3	3.7
Modification des comptes de régularisation actifs	-7.1	-1.2	-5.9
Modification des dettes	14.0	13.7	0.3
Modification des comptes de régularisation passifs	38.7	11.5	27.2
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	39.5	24.5	15.0
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	12.2	17.3	-5.1
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-15.0	-20.6	5.6
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-2.8	-3.3	0.5
Mouvement d'argent net	36.7	21.2	15.5
État final du fonds	101.0	64.3	36.7
Disponibilités	94.2	57.0	37.2
Liquidités	6.8	7.3	-0.5
Liquidités du fonds attestées	101.0	64.3	36.7

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

AOS	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2023	72.0
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	72.1
Attribution résultat d'entreprise 2023	-4.3
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	67.8
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2024	67.7
État 31.12.2024 avant l'emploi du résultat	67.8
Attribution résultat d'entreprise 2024	0.2
État 31.12.2024 après l'emploi du résultat	68.0

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100 %.

1 Annexe

sana24 SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds du marché monétaire à leur valeur du marché;
- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats *futures*; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escompte.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour compte propre

Visana Services SA gère l'exploitation de sana24 SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à sana24 SA est de 18,4 millions de francs pour 2024 (2023: 15,2 millions), dont 10,9 millions de francs de frais de personnel en 2024 (2023: 9,1 millions) et 7,5 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2023: 6,1 millions). Ce montant comprend des commissions d'intermédiaires versées à des tiers de 0,4 million de francs (2023: 0,7 million) et des dépenses publicitaires de 0,8 million de francs (2023: 0,6 million). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 69 500 francs en 2024 (2023: 62 700 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / préventions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana. La part incomptant à sana24 SA pour les membres du conseil d'administration (environ quatre personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 25 300 francs en 2024 (2023: 25 100 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de

comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 1800 francs (2023: 1500 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et était de 8500 francs (2023: 7300 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 108 700 francs (2023: 97 800 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 20 800 francs (2023: 18 400 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 29 800 francs (2023: 26 100 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 6000 francs (2023: 5100 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2024		2023			
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	0.6	0.7	1.3	0.8	-	0.8
Placements collectifs	1.6	6.4	8.0	1.2	2.4	3.6
Instruments financiers dérivés	-	0.0	0.0	-	-	-
Liquidités	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0
Produit relatif aux titres et aux placements divers	2.2	7.1	9.3	2.0	2.4	4.4
Obligations	-0.0	-0.9	-0.9	-0.1	-0.9	-1.0
Placements collectifs	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.6	-0.7
Instruments financiers dérivés	-0.1	-0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.3
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.1	-	-0.1	-0.1	-	-0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.2	-1.0	-1.2	-0.5	-1.6	-2.1
Modification des provisions pour risques dans les placements de capitaux	-2.0	-	-2.0	-3.0	-	-3.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.0	6.1	6.1	-1.5	0.8	-0.7

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de 0,2 million de francs pour l'année rapportée est imputé aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Obligations	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements collectifs	77.7	75.8	1.9
Instruments financiers dérivés	56.3	49.6	6.7
Liquidités	0.1	0.1	-
Placements financiers	140.9	132.7	8.2
Placements de capitaux	140.9	132.7	8.2

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte à 76,9 millions de francs (2023: 70,7 millions).

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2024	31.12.2023	
	Valeur du marché active	Valeur du marché passive	Valeur du marché active
	CHF	CHF	CHF
Actions			
Options	134'565	-	88'788

1.7 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Crédances sur des preneurs d'assurance	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Réajustement sur créances	51.1	41.1	10.0
Crédances sur des preneurs d'assurance	-13.1	-11.3	-1.8
Crédances sur des preneurs d'assurance	38.0	29.8	8.2

1.8 Provisions

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
AOS	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	62.3	51.3	11.0
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	9.0	7.0	2.0
Provisions	71.3	58.3	13.0

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

sana24 SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 14 400 francs en 2024 (2023: 0,3 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 1400 francs sont encore dus (2023: 0,0 million de francs).

**Transactions avec
organisations proches**

Bilan	31.12.2024	31.12.2023
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	10.1	6.5

Compte de pertes et profits	2024	2023
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	84.8	66.2
Parts des prestations de réassurance	86.5	65.8
Charges d'exploitation	18.4	15.2
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.1	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (comme en 2023).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2024 (ni en 2023).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2025.

A l'Assemblée générale de sana24 SA, Berne

Berne, le 23 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de sana24 SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29 – 38) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement,

elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

vivacare SA est l'entité juridique de
l'assurance obligatoire des soins (AOS) et
de l'assurance facultative d'indemnités
journalières selon la loi sur l'assurance-
maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2024	2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	241.7	269.5	-27.8
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-4.4	-4.0	-0.4
Parts des primes des réassureurs	-59.9	-	-59.9
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	44.7	46.9	-2.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-42.4	-44.4	2.0
Primes gagnées pour compte propre	179.8	268.1	-88.3
Prestations assurance obligatoire des soins	-220.8	-243.9	23.1
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	-0.2	-0.1	-0.1
Participations aux coûts	32.4	38.4	-6.0
Prestations diverses	1.9	0.8	0.5
Parts des prestations des réassureurs	57.4	-	57.4
Modification des provisions actuarielles	5.8	-5.3	11.1
Compensation des risques	-37.2	-55.9	18.7
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-161.8	-266.3	104.5
Frais de personnel	-6.4	-7.6	1.2
Charges diverses	-4.4	-4.3	-0.1
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2/1.9	-10.8	-11.9
Résultat de l'activité d'assurance	7.2	-10.1	17.3
Résultat d'exploitation divers	1.3/1.9	0.3	1.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	3.8	-0.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	4.1	0.8	3.3
Résultat d'entreprise	1.5	11.3	-9.3
			20.6

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	AOS			IJ LAMal			Total LAMal		
	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement
Primes	mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF	
Primes	241.7	269.5	-27.8	0.1	0.1	-	241.8	269.6	-27.8
Diminutions des produits sur les primes	-4.4	-4.0	-0.4	-0.0	-0.0	-	-4.4	-4.0	-0.4
Parts des primes des réassureurs	-59.9	-	-59.9	-	-	-	-59.9	-	-59.9
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	44.7	46.9	-2.2	0.0	0.0	-	44.7	46.9	-2.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-42.4	-44.4	2.0	-	-	-	-42.4	-44.4	2.0
Primes gagnées pour compte propre	179.7	268.0	-88.3	0.1	0.1	-	179.8	268.1	-88.3
Prestations	-220.8	-243.9	23.1	-0.2	-0.1	-0.1	-221.0	-244.0	23.0
Participations aux coûts	32.4	38.4	-6.0	-	-	-	32.4	38.4	-6.0
Prestations diverses	0.8	0.5	0.3	-0.0	-0.0	-	0.8	0.5	0.3
Parts des prestations des réassureurs	57.4	-	57.4	-	-	-	57.4	-	57.4
Modification des provisions actuarielles	5.8	-5.3	11.1	0.0	-0.0	0.0	5.8	-5.3	11.1
Compensation des risques	-37.2	-55.9	18.7	-	-	-	-37.2	-55.9	18.7
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-161.6	-266.2	104.6	-0.2	-0.1	-0.1	-161.8	-266.3	104.5
Charges d'exploitation pour compte propre	-10.8	-11.9	1.1	-0.0	-0.0	-	-10.8	-11.9	1.1
Résultat de l'activité d'assurance	7.3	-10.1	17.4	-0.1	-0.0	-0.1	7.2	-10.1	17.3
Résultat d'exploitation divers	0.3	1.1	-0.8	0.0	0.0	-	0.3	1.1	-0.8
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	3.8	-0.3	4.1	0.0	-0.0	0.0	3.8	-0.3	4.1
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	4.1	0.8	3.3	0.0	0.0	-	4.1	0.8	3.3
Résultat d'entreprise	11.4	-9.3	20.7	-0.1	-0.0	-0.1	11.3	-9.3	20.6

Bilan actifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	99.1	93.1	6.0
Placements de capitaux	1.6	99.1	93.1
Comptes de régularisation actifs	28.8	23.7	5.1
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	22.9	19.8
Créances sur la compensation des risques	-	0.3	-0.3
Créances par rapport aux offices	1.9	4.0	4.5
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	1.3	5.5
Autres créances	0.0	-	0.0
Créances	28.2	30.1	-1.9
Disponibilités	37.0	57.4	-20.4
Actifs	193.1	204.3	-11.2

Bilan passifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1	0.1	-
Réserves	57.9	67.2	-9.3
Résultat annuel	11.3	-9.3	20.6
Capital propre	69.3	58.0	11.3
Provisions actuarielles	38.0	43.8	-5.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	7.0	5.0	2.0
Provisions	1.8	45.0	48.8
Dettes envers des tiers	0.3	0.3	-
Dettes envers des fournisseurs de prestations	17.5	19.2	-1.7
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance	16.6	16.2	0.4
Comptes de régularisation passifs	1.4	1.1	0.3
Dettes envers des offices	2.0	2.1	-0.1
Institution commune LAMal	28.5	23.5	5.0
Dettes	66.3	62.4	3.9
Comptes de régularisation passifs	12.5	35.1	-22.6
Capitaux étrangers	123.8	146.3	-22.5
Passifs	193.1	204.3	-11.2

Compte des mouvements financiers

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	62.5	64.9	-2.4
Résultat d'entreprise	11.3	-9.3	20.6
Modification des placements de capitaux	-4.2	-0.4	-3.8
Modification des créances	1.9	-4.4	6.3
Modification des provisions	-3.8	7.3	-11.1
Modification des comptes de régularisation actifs	-5.1	-2.4	-2.7
Modification des dettes	3.9	2.1	1.8
Modification des comptes de régularisation passifs	-22.6	6.4	-29.0
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-18.6	-0.7	-17.9
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	8.2	11.5	-3.3
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-10.1	-13.2	3.1
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-1.9	-1.7	-0.2
Mouvement d'argent net	-20.5	-2.4	-18.1
État final du fonds	42.0	62.5	-20.5
Disponibilités	37.0	57.4	-20.4
Liquidités	5.0	5.1	-0.1
Liquidités du fonds attestées	42.0	62.5	-20.5

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMal	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2023	67.2
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	67.3
Attribution résultat d'entreprise 2023	-9.3
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	58.0
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2024	57.9
État 31.12.2024 avant l'emploi du résultat	58.0
Attribution résultat d'entreprise 2024	11.3
État 31.12.2024 après l'emploi du résultat	69.3

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100 %.

1 Annexe

vivacare SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds du marché monétaire à leur valeur du marché;
- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats *futures*; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques d'écoulement pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escompte.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour compte propre

Visana Services SA gère l'exploitation de vivacare SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à vivacare SA est de 10,8 millions de francs pour 2024 (2023: 11,9 millions), dont 6,4 millions de francs de frais de personnel (2023: 7,6 millions) et 4,4 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2023: 4,3 millions). Ce montant comprend des commissions d'intermédiaires versées à des tiers de 0,1 million de francs (2023: 0,2 million) et des dépenses publicitaires de 0,5 million de francs (2023: 0,5 million). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 60 500 francs en 2024 (2023: 53 900 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / préventions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana. La part incombe à vivacare SA pour les membres du conseil d'administration (environ quatre personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 15 200 francs en 2024 (2023: 20 900 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la

collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 1100 francs (2023: 1200 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et était de 5100 francs (2023: 6100 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 65 500 francs (2023: 81 300 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 12 500 francs (2023: 15 300 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 18 000 francs (2023: 21 700 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 3600 francs (2023: 4200 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2024		2023			
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	0.4	0.5	0.9	0.5	-	0.5
Placements collectifs	1.1	4.5	5.6	0.9	1.8	2.7
Instruments financiers dérivés	-	0.0	0.0	-	-	-
Liquidités	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0
Produit relatif aux titres et aux placements divers	1.5	5.0	6.5	1.4	1.8	3.2
Obligations	-0.0	-0.6	-0.6	-0.1	-0.6	-0.7
Placements collectifs	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.5	-0.6
Instruments financiers dérivés	-0.1	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.0	-	-0.0	-0.0	-	-0.0
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.1	-0.6	-0.7	-0.3	-1.2	-1.5
Modification des provisions pour risques dans les placements de capitaux	-2.0	-	-2.0	-2.0	-	-2.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.6	4.4	3.8	-0.9	0.6	-0.3

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de 11,3 millions de francs pour l'année rapportée est imputé aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	54.6	53.2	1.4
Placements collectifs	39.4	34.7	4.7
Instruments financiers dérivés	0.1	0.1	-
Liquidités	5.0	5.1	-0.1
Placements financiers	99.1	93.1	6.0
Placements de capitaux	99.1	93.1	6.0

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte à 53,8 millions de francs (2023: 49,4 millions).

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2024	31.12.2023	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF
	Valeur du marché passive CHF		
Actions			
Options	92'116	-	61'111
	-	-	-

1.7 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	30.8	26.3	4.5
Réajustement sur créances	-7.9	-6.5	-1.4
Crédances sur des preneurs d'assurance	22.9	19.8	3.1

1.8 Provisions

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	37.7	43.5	-5.8
Indemnités journalières LAMal	0.3	0.3	-
Provisions actuarielles	38.0	43.8	-5.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	7.0	5.0	2.0
Provisions	45.0	48.8	-3.8

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

vivacare SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 6200 francs en 2024 (2023: 0,2 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 700 francs sont encore dus (2023: 0,0 million de francs).

**Transactions avec
organisations proches**

Bilan	31.12.2024	31.12.2023
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	1.3	5.5

Compte de pertes et profits	2024	2023
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	59.9	-
Parts des prestations de réassurance	57.4	-
Charges d'exploitation	10.8	11.9
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (comme en 2023).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2024 (ni en 2023).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2025.

A l'Assemblée générale de vivacare SA, Berne

Berne, le 23 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de vivacare SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 45 –56) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à

ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Galenos SA est l'entité juridique de
l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de
l'assurance facultative d'indemnités
journalières selon la loi sur l'assurance-
maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2024	2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	60.6	61.0	-0.4
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-0.8	-0.8	-
Part de prime réassurance	-18.1	-18.2	0.1
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	10.4	9.3	1.1
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-10.0	-8.9	-1.1
Primes gagnées pour compte propre	42.2	42.5	-0.3
Prestations assurance obligatoire des soins	-70.4	-69.8	-0.6
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	-0.1	-0.0	-0.1
Participations aux coûts	8.5	9.0	-0.5
Prestations diverses	1.9	0.5	0.2
Parts des prestations de réassurance	17.2	18.0	-0.8
Modification des provisions actuarielles	0.5	-0.8	1.3
Compensation des risques	6.6	1.9	4.7
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-37.2	-41.4	4.2
Frais de personnel	-1.8	-1.9	0.1
Charges diverses	-1.2	-1.2	-
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2	-3.0	-3.1
Résultat de l'activité d'assurance	2.0	-2.0	4.0
Résultat d'exploitation divers	1.3/1.9	0.2	0.3
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-0.2	0.1
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.0	0.4	-0.4
Résultat d'entreprise	1.5	2.0	-1.6
			3.6

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	AOS			IJ LAMal			Total LAMal		
	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF	
Primes	60.6	61.0	-0.4	0.1	0.1	-	60.7	61.1	-0.4
Diminutions des produits sur les primes	-0.8	-0.8	-	-0.0	-0.0	-	-0.8	-0.8	-
Parts des primes de réassurance	-18.1	-18.2	0.1	-	-	-	-18.1	-18.2	0.1
Réductions sur les primes et autres contributions / subventions	10.4	9.3	1.1	0.0	0.0	-	10.4	9.3	1.1
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-10.0	-8.9	-1.1	-	-	-	-10.0	-8.9	-1.1
Primes gagnées pour compte propre	42.1	42.4	-0.3	0.1	0.1	-	42.2	42.5	-0.3
Prestations	-70.4	-69.8	-0.6	-0.1	-0.0	-0.1	-70.5	-69.8	-0.7
Participations aux coûts	8.5	9.0	-0.5	-	-	-	8.5	9.0	-0.5
Prestations diverses	0.5	0.3	0.2	-0.0	-0.0	-	0.5	0.3	0.2
Parts des prestations de réassurance	17.2	18.0	-0.8	-	-	-	17.2	18.0	-0.8
Modification des provisions actuarielles	0.5	-0.8	1.3	0.0	-	0.0	0.5	-0.8	1.3
Compensation des risques	6.6	1.9	4.7	-	-	-	6.6	1.9	4.7
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-37.1	-41.4	4.3	-0.1	-0.0	-0.1	-37.2	-41.4	4.2
Charges d'exploitation pour compte propre	-3.0	-3.1	0.1	-0.0	-0.0	-	-3.0	-3.1	0.1
Résultat de l'activité d'assurance	2.0	-2.1	4.1	-0.0	0.1	-0.1	2.0	-2.0	4.0
Résultat d'exploitation divers	0.2	0.3	-0.1	0.0	0.0	-	0.2	0.3	-0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.2	0.1	-0.3	-0.0	0.0	-0.0	-0.2	0.1	-0.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	-	0.4	-0.4	0.0	0.0	-	0.0	0.4	-0.4
Résultat d'entreprise	2.0	-1.7	3.7	0.0	0.1	-0.1	2.0	-1.6	3.6

Bilan actifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	26.1	25.8	0.3
Placements de capitaux	1.6	26.1	25.8
Comptes de régularisation actifs	5.1	0.1	5.0
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	4.3	3.5
Créances sur la compensation des risques	-	0.4	-0.4
Créances par rapport aux offices	1.9	0.5	0.5
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	1.0	0.3
Autres créances	0.0	0.0	-
Créances	5.8	4.7	1.1
Disponibilités	13.3	18.2	-4.9
Actifs	50.3	48.8	1.5

Bilan passifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1	0.1	-
Réserves LAMal	20.1	21.7	-1.6
Résultat annuel	2.0	-1.6	3.6
Capital propre	22.2	20.2	2.0
Provisions actuarielles LAMal	13.6	14.1	-0.5
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	1.8	1.4	0.4
Provisions	1.8	15.4	15.5
Dettes envers des tiers	0.1	0.1	-
Dettes envers des fournisseurs de prestations	5.4	5.3	0.1
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance	6.9	7.1	-0.2
Comptes de régularisation passifs	0.2	0.2	-
Dettes envers des offices	0.1	0.1	-
Dettes	12.7	12.8	-0.1
Comptes de régularisation passifs	0.0	0.3	-0.3
Capitaux étrangers	28.1	28.6	-0.5
Passifs	50.3	48.8	1.5

Compte des mouvements financiers

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	20.1	29.7	-9.6
Résultat d'entreprise	2.0	-1.6	3.6
Modification des placements de capitaux	-0.0	0.5	-0.5
Modification des créances	-1.1	1.3	-2.4
Modification des provisions	-0.1	0.8	-0.9
Modification des comptes de régularisation actifs	-5.0	-0.1	-4.9
Modification des dettes	-0.1	0.2	-0.3
Modification des comptes de régularisation passifs	-0.3	-6.3	6.0
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-4.6	-5.2	0.6
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	1.5	2.1	-0.6
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-1.4	-6.5	5.1
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	0.1	-4.4	4.5
Mouvement d'argent net	-4.5	-9.6	5.1
État final du fonds	15.6	20.1	-4.5
Disponibilités	13.3	18.2	-4.9
Liquidités	2.3	1.9	0.4
Liquidités du fonds attestées	15.6	20.1	-4.5

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMal	
mio CHF	
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2023	21.7
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	21.8
Attribution résultat d'entreprise 2023	-1.6
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	20.2
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2024	20.1
État 31.12.2024 avant l'emploi du résultat	20.2
Attribution résultat d'entreprise 2024	2.0
État 31.12.2024 après l'emploi du résultat	22.2

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100 %.

1 Annexe

Galenos SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques d'écoulement pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escompte.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour compte propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Galenos SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Galenos SA est de 3,0 millions de francs pour 2024 (2023: 3,1 millions), dont 1,8 million de francs de frais de personnel (2023: 1,9 million) et 1,2 million de francs de charges d'exploitation diverses (2023: 1,2 million). Ce montant comprend des commissions d'intermédiaires versées à des tiers de 12 000 francs (2023: 67 500 francs) et des dépenses publicitaires de 142 500 francs (2023: 127 100 francs). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 55 400 francs en 2024 (2023: 48 900 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / préentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana. La part incomptant à Galenos SA pour les membres du conseil d'administration (environ quatre personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 4300 francs en 2024 (2023: 5300 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 300 francs (2023: 300 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et était de 1400 francs (2023: 1500 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 18 400 francs (2023: 20 500 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les

cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 3500 francs (2023: 3900 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 5000 francs (2023: 5500 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 1000 francs (2023: 1100 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2024		2023			
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	0.3	0.4	0.7	0.2	0.4	0.6
Actions	-	-	-	0.4	-	0.4
Produit relatif aux titres et aux placements divers	0.3	0.4	0.7	0.6	0.4	1.0
Obligations	-	-0.4	-0.4	-0.0	-0.5	-0.5
Actions	-	-	-	-	-0.4	-0.4
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.1	-	-0.1	0.0	-	0.0
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.1	-0.4	-0.5	0.0	-0.9	-0.9
Modification des provisions pour risques dans les placements de capitaux	-0.4	-	-0.4	-	-	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.2	0.0	-0.2	0.6	-0.5	0.1

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de 2,0 millions de francs pour l'année rapportée est imputé aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	23.3	23.4	-0.1
Actions	0.5	0.5	-0.0
Liquidités	2.3	1.9	0.4
Placements financiers	26.1	25.8	0.3
Placements de capitaux	26.1	25.8	0.3

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte à 23,8 millions de francs (2023: 22,8 millions).

1.7 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	5.2	4.6	0.6
Réajustement sur créances	-0.9	-1.1	0.2
Crédances sur des preneurs d'assurance	4.3	3.5	0.8

1.8 Provisions

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	13.1	13.6	-0.5
Indemnités journalières LAMal	0.5	0.5	-
Provisions actuarielles	13.6	14.1	-0.5
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	1.8	1.4	0.4
Provisions	15.4	15.5	-0.1

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

Galenos SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 1600 francs en 2024 (2023: 0,1 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 300 francs sont encore dus (2023: 0,0 million de francs).

Transactions avec organisations proches

Bilan	31.12.2024	31.12.2023
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	1.0	0.3
Compte de pertes et profits		
	2024	2023
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	18.1	18.2
Parts des prestations de réassurance	17.2	18.0
Charges d'exploitation	3.0	3.1
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.1	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (comme en 2023).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2024 (ni en 2023).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2025.

A l'Assemblée générale de Galenos SA, Berne

Berne, le 23 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Galenos SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 63 – 73) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à

ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Visana Assurances SA est l'entité juridique de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2024	2023	Changement	
Chiffres de l'annexe		mio CHF	mio CHF	
Primes assurances LCA	1'149.8	1'110.0	39.8	
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	180.2	181.0	-0.8	
Part de la réassurance à la prime	-52.1	-49.3	-2.8	
Primes pour compte propre	1'277.9	1'241.7	36.2	
Modification des reports de primes	-0.0	0.0	-0.0	
Primes gagnées pour compte propre	1'277.9	1'241.7	36.2	
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.7	0.8	-1.5	
Produits de l'activité technique	1'277.2	1'242.5	34.7	
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-838.5	-767.3	-71.2	
Paiements pour les cas d'assurance LAA	-134.3	-135.0	0.7	
Part des réassureurs	42.6	43.2	-0.6	
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-930.2	-859.1	-71.1	
Modification des provisions actuarielles	-12.8	-51.4	38.6	
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-943.0	-910.5	-32.5	
Frais de personnel	-98.0	-99.4	1.4	
Charges diverses	-147.0	-153.1	6.1	
Charge administrative pour compte propre	1.2	-245.0	-252.5	7.5
Autres charges techniques	-46.2	-31.1	-15.1	
Charges de l'activité actuarielle	-1'234.2	-1'194.1	-40.1	
Résultat actuarial	43.0	48.4	-5.4	
Produits issus des placements de capital	1.3	163.7	115.7	48.0
Charges issues des placements de capital	1.4	-84.7	-83.0	-1.7
Résultat des placements de capital	79.0	32.7	46.3	
Résultat d'exploitation	122.0	81.1	40.9	
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt	-0.1	-0.1	-	
Autres charges	-0.2	-0.3	0.1	
Bénéfice / perte avant impôt	121.7	80.7	41.0	
Impôts directs	-15.0	-10.1	-4.9	
Résultat d'entreprise	106.7	70.6	36.1	

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	Frais de guérison LCA			Indemnités journalières LCA			Assurance-vie LCA			Divers LCA			LAA			Total		
	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement
		mio CHF			mio CHF			mio CHF			mio CHF			mio CHF			mio CHF	
Résultat du secteur assurance																		
Primes assurances LCA	651.8	645.8	6.0	447.0	415.6	31.4	4.7	4.4	0.3	46.3	44.2	2.1	-	-	-	1'149.8	1'110.0	39.8
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180.2	181.0	-0.8	180.2	181.0	-0.8
Part de la réassurance à la prime	-	-	-	-52.1	-49.3	-2.8	-0.0	-0.0	-	-	-	-	-	-	-	-52.1	-49.3	-2.8
Primes pour compte propre	651.8	645.8	6.0	394.9	366.3	28.6	4.7	4.4	0.3	46.3	44.2	2.1	180.2	181.0	-0.8	1'277.9	1'241.7	36.2
Modification des reports de primes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.0	0.0	-0.0	-	-	-	-0.0	0.0	-0.0
Prime gagnée pour compte propre	651.8	645.8	6.0	394.9	366.3	28.6	4.7	4.4	0.3	46.3	44.2	2.1	180.2	181.0	-0.8	1'277.9	1'241.7	36.2
Autres produits de l'activité d'assurance	-1.3	0.2	-1.5	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0	-0.0	-0.1	0.0	-0.1	0.7	0.6	0.1	-0.7	0.8	-1.5
Produits de l'activité technique	650.5	646.0	4.5	394.9	366.3	28.6	4.7	4.4	0.3	46.2	44.2	2.0	180.9	181.6	-0.7	1'277.2	1'242.5	34.7
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-446.1	-421.5	-24.6	-373.3	-326.5	-46.8	-0.2	-0.1	-0.1	-18.9	-19.2	0.3	-	-	-	-838.5	-767.3	-71.2
Paiements pour les cas d'assurance LAA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-134.3	-135.0	0.7	-134.3	-135.0	0.7
Part des réassureurs	-	-	-	-	42.6	43.2	-0.6	-	-	-	-	-	-	-	-	42.6	43.2	-0.6
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-446.1	-421.5	-24.6	-330.7	-283.3	-47.4	-0.2	-0.1	-0.1	-18.9	-19.2	0.3	-134.3	-135.0	0.7	-930.2	-859.1	-71.1
Modification des provisions actuarielles	7.5	-11.6	19.1	3.5	-17.7	21.2	-0.9	-0.3	-0.6	-2.2	-0.5	-1.7	-20.7	-21.3	0.6	-12.8	-51.4	38.6
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-438.6	-433.1	-5.5	-327.2	-301.0	-26.2	-1.1	-0.4	-0.7	-21.1	-19.7	-1.4	-155.0	-156.3	1.3	-943.0	-910.5	-32.5
Charge administrative pour compte propre	-164.0	-176.0	12.0	-47.6	-43.5	-4.1	-1.0	-1.0	-	-6.5	-6.8	0.3	-25.9	-25.2	-0.7	-245.0	-252.5	7.5
Autres charges techniques	-9.5	-8.9	-0.6	-34.1	-20.2	-13.9	-0.1	-0.0	-0.1	-2.5	-1.9	-0.6	-0.0	-0.1	0.1	-46.2	-31.1	-15.1
Charges de l'activité actuarielle	-612.1	-618.0	5.9	-408.9	-364.7	-44.2	-2.2	-1.4	-0.8	-30.1	-28.4	-1.7	-180.9	-181.6	0.7	-1'234.2	-1'194.1	-40.1
Résultat actuariel	38.4	28.0	10.4	-14.0	1.6	-15.6	2.5	3.0	-0.5	16.1	15.8	0.3	-	-	-	43.0	48.4	-5.4
Produits issus des placements de capital																163.7	115.7	48.0
Charges issues des placements de capital																-84.7	-83.0	-1.7
Résultat des placements de capital																79.0	32.7	46.3
Résultat d'exploitation																122.0	81.1	40.9
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt																-0.1	-0.1	-
Autres charges																-0.2	-0.3	0.1
Bénéfice / perte avant impôt																121.7	80.7	41.0
Impôts directs																-15.0	-10.1	-4.9
Résultat d'entreprise																106.7	70.6	36.1
Capital propre																		
en CHF																654.8	593.1	61.7
en % des primes nettes																51.3	47.7	3.6

Bilan actifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Biens immobiliers	Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF
	181.4	177.7	3.7
Participations	1.6	3.9	-
Papiers-valeurs à intérêts fixes	1'411.2	1'354.3	56.9
Hypothèques	14.6	17.0	-2.4
Actions	355.7	340.7	15.0
Autres placements de capital	1.7	786.3	744.1
Placements de capitaux	2'753.1	2'637.7	115.4
Créances sur instruments financiers dérivés	4.7	11.4	-6.7
Disponibilités	395.3	405.1	-9.8
Part des provisions actuarielles issues de la réassurance	4.6	4.7	-0.1
Créances résultant des activités d'assurance	1.8	126.7	71.9
Autres créances	12.5	11.6	0.9
Comptes de régularisation actifs	23.6	25.7	-2.1
Actifs	3'320.5	3'168.1	152.4

Bilan passifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Provisions actuarielles	Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF
	1.9	1'979.7	1'967.0
Provisions non actuarielles	1.10	378.6	364.9
Provisions		2'358.3	2'331.9
Dettes sur instruments financiers dérivés		4.0	-
Dettes résultant des activités d'assurance	1.11	127.0	63.2
Autres passifs	3.9	3.7	0.2
Comptes de régularisation passifs	172.5	176.2	-3.7
Dettes		303.4	243.1
Capitaux étrangers		2'665.7	2'575.0
Capital-actions	10.0	10.0	-
Réerves volontaires issues du bénéfice	5.0	5.0	-
Réerves volontaires issues du bénéfice	109.5	109.5	-
Bénéfice reporté / perte reportée	423.6	398.0	25.6
Résultat d'entreprise	106.7	70.6	36.1
Capital propre		654.8	593.1
Passifs		3'320.5	3'168.1
			152.4

Compte des mouvements financiers

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds Disponibilités			
Résultat d'entreprise	106.7	70.6	36.1
Modification des placements de capitaux	-11.7	16.2	-27.9
Modification des créances sur instruments financiers dérivés	6.7	-1.7	8.4
Modification de la part des provisions actuarielles issues de la réassurance	0.1	-3.9	4.0
Modification des créances	-55.7	10.2	-65.9
Modification des provisions actuarielles	12.7	58.5	-45.8
Modification des provisions du secteur non assurance	13.7	-8.3	22.0
Modification des comptes de régularisation actifs	2.1	-11.7	13.8
Modification des dettes sur instruments financiers dérivés	4.0	-	4.0
Modification des dettes	64.0	-17.6	81.6
Modification des comptes de régularisation passifs	-3.7	15.4	-19.1
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	138.9	127.7	11.2
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	433.3	473.0	-39.7
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-537.0	-572.3	35.3
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-103.7	-99.3	-4.4
Versement de dividende	-45.0	-35.0	-10.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-45.0	-35.0	-10.0
Mouvement d'argent net	-9.8	-6.6	-3.2
État final du fonds Disponibilités			
	395.3	405.1	-9.8

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent des assurances complémentaires des frais de guérison se fait par le biais de Visana SA.

1 Annexe

Visana Assurances SA, siége à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les actions sont indiquées à la valeur d'acquisition et les papiers-valeurs à intérêts fixes (obligations), en brut, au coût amorti. Il est formé des provisions pour la compensation des fluctuations boursières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les hypothèques sont indiquées à la valeur du montant de la créance.

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, plus les investissements augmentatifs et avec déduction des amortissements nécessaires et des réajustements de la valeur suite à d'éventuelles pertes de la valeur.

Les provisions pour fluctuations de cours sont calculées et intégrées à la plausibilité au moyen d'un modèle de mathématique financière sous forme d'une considération globale pour titres et hypothèques. Elles sont présentées dans les provisions non actuarielles.

1.2 Compte de pertes et profits

Les primes acquises ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana Assurances SA est de 245,0 millions de francs pour 2024 (2023: 252,5 millions), dont 98,0 millions de francs de frais de personnel (2023: 99,4 millions) et 147,0 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2023: 153,1 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Produits issus des placements de capital

	2024			2023		
	Produits	Gains réalisés	Total	Produits	Gains réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Papiers-valeurs à intérêts fixes	20.4	17.0	37.4	17.9	1.7	19.6
Biens immobiliers	13.6	-	13.6	13.2	-	13.2
Actions	10.4	26.2	36.6	11.2	21.4	32.6
Autres placements de capital*	23.5	52.4	75.9	13.8	36.3	50.1
Hypothèques	0.2	-	0.2	0.2	-	0.2
Produits issus des placements de capital	68.1	95.6	163.7	56.3	59.4	115.7

* comprennent les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

1.4 Charges issues des placements de capital

	2024			2023		
	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers	-11.8	-	-11.8	-12.5	-	-12.5
Papiers-valeurs à intérêts fixes	-0.1	-7.1	-7.2	-12.1	-14.8	-26.9
Actions	-1.5	-19.5	-21.0	-1.4	-29.0	-30.4
Autres placements de capital*	-0.4	-44.3	-44.7	-0.4	-12.8	-13.2
Charges issues des placements de capital	-13.8	-70.9	-84.7	-26.4	-56.6	-83.0

* comprennent les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

** y compris charges diverses

1.5 Bilan

Actifs

Les placements de Visana Assurances SA sont largement diversifiés. La stratégie de placement s'oriente sur la capacité de risque ainsi que sur les attentes en matière de rendement et de risque des différentes catégories de placement. En 2024, il en a résulté une performance des placements de 6,96 % (2023: 5,27 %).

Grâce au recul des taux d'inflation et à la baisse des taux d'intérêt des banques centrales, l'année de placement s'est déroulée de manière satisfaisante. La demande d'applications dans le domaine de l'intelligence artificielle a entraîné une forte hausse des cours des actions technologiques. En revanche, les incertitudes géopolitiques n'ont guère influencé les marchés.

1.6 Participations

	31.12.2024	31.12.2023
	mio CHF	mio CHF
Visana Services SA Berne		
Prestations de services en matière d'assurance	3.9	3.9
Capital-actions 6,5 millions de francs		
Participation 60 % / part des voix et du capital 60 %		
M.I.-Beratung AG Füllinsdorf		
Intermédiaire de services en matière d'assurance		
Capital-actions de 0,1 million de francs	0.0	0.0
Participation 55 % / part des voix et du capital 55 %		

1.7 Autres placements de capital

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements alternatifs	297.6	261.5	36.1
Placements collectifs de capitaux	488.7	482.6	6.1
Autres placements de capital	786.3	744.1	42.2

	31.12.2024	31.12.2023
Aktiver Marktwert mio CHF		
Passiver Marktwert mio CHF		
Aktiver Marktwert mio CHF		
Passiver Marktwert mio CHF		

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2024	31.12.2023
Devises		
Opérations à terme	-	4.0
Actions		
Options	4.7	-
Charges issues des placements de capital	4.7	4.0
	11.4	-

1.8 Crédances résultant des activités d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	103.8	44.7	59.1
Sociétés d'assurance	0.6	0.6	-
Crédances envers des organisations proches	22.3	26.6	-4.3
Crédances résultant des activités d'assurance	126.7	71.9	54.8

Passifs

1.9 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions pour prestations d'assurance*	1'678.7	1'678.9	-0.2
Capital de couverture	155.5	135.6	19.9
Autres provisions actuarielles	95.8	95.2	0.6
Autres provisions	9.9	14.9	-5.0
Allocation de renchérissement fonds LAA	85.9	80.3	5.6
Provisions pour participations contractuelles à l'excédent	49.5	57.1	-7.6
Reports de primes	0.2	0.2	-
Provisions	1'979.7	1'967.0	12.7

* Les provisions pour prestations d'assurance sont exprimées à leur valeur brute. La part des provisions actuarielles découlant de la réassurance se monte à 4,6 millions de francs (2023: 4,7 millions). La part des provisions actuarielles découlant de la réassurance se monte à 4,3 millions de francs (2023: 3,4 millions).

1.10 Provisions non actuarielles

La modification apportée dans les provisions non actuarielles est majoritairement due à la hausse des provisions fiscales.

1.11 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	105.0	51.3	53.7
Dettes diverses	22.0	11.9	10.1
Dettes résultant des activités d'assurance	127.0	63.2	63.8

1.12 Justification des fonds propres

	mio CHF
Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2023	5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2023	109.5
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2023	398.0
Attribution résultat d'entreprise 2023	70.6
Versement de dividende	45.0
Attribution au bénéfice reporté	25.6
État au 31.12.2023	593.1
Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2024	5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2024	109.5
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2024	423.6
Attribution résultat d'entreprise 2024	106.7
État au 31.12.2024	654.8

Comme l'année précédente, aucune réserve latente n'a été dissoute.

1.13 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidiairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Des placements de fortune sont effectués sous forme de Private Markets (Private Equity et Private Debt) en plusieurs monnaies. Le volume de souscription de ces programmes était de 377,9 millions de francs (2023: 354,3 millions), dont 106,3 millions de francs n'avaient pas encore été retirés (2023: 110,2 millions).

En raison des placements de la fortune, Visana Assurances SA est exposée au risque de changement des marchés. Dans la politique de placement, des instruments financiers dérivés sont employés pour se protéger contre la fluctuation des cours. Le volume de

contrats des instruments financiers dérivés sur devises était de 471,4 millions de francs (2023: 447,1 millions). Les contrats ouverts sont couverts par des placements de base correspondants.

La valeur comptable des placements mis en gage dans les actifs libres en rapport avec des opérations sur dérivés sur base garantie s'élève à 52,3 millions de francs (2023: 128,5 millions). Aucun n'avait été retiré à la fin de l'année (aucun en 2023).

1.14 Honoraire de la révision

L'honorai de révision pour Visana Assurances SA se monte à 0,2 million de francs (2023: 0,1 million).

2 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2024	31.12.2023
Résultat d'entreprise	106.7	70.6
Bénéfice reporté	423.6	398.0
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	530.3	468.6
Prélèvement du dividende brut	-45.0	-45.0
Report à nouveau	485.3	423.6

3 Rapport sur la situation

Évaluation des risques

Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques au niveau stratégique est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques.

Événements extraordinaires

Aucun en 2024 (ni en 2023).

Perspectives d'avenir

Visana Assurances SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances complémentaires et des assurances-vie selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

A l'Assemblée générale de Visana Assurances SA, Berne

Berne, le 23 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 79, 82 - 91 sans rapport sur la situation) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances des catégories ménage, bâtiments et responsabilité civile privée selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Compte de pertes et profits

	2024	2023	Changement
Chiffres de l'annexe		mio CHF	mio CHF
Primes assurances	10.8	11.1	-0.3
Part de la réassurance à la prime	-0.5	-0.5	-
Primes pour compte propre	10.3	10.6	-0.3
Modification des reports de primes	-0.4	-1.5	1.1
Primes gagnées pour compte propre	9.9	9.1	0.8
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.0	-0.0	-
Produits de l'activité technique	9.9	9.1	0.8
Paiements pour les cas d'assurance	-6.6	-5.0	-1.6
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-6.6	-5.0	-1.6
Modification des provisions actuarielles	-0.1	-0.1	-
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-6.7	-5.1	-1.6
Frais de personnel	-2.0	-0.7	-1.3
Charges diverses	-2.0	-3.0	1.0
Charge administrative pour compte propre	1.2	-4.0	-3.7
Autres charges techniques	-0.5	-0.5	-
Charges de l'activité actuarielle	-11.2	-9.3	-1.9
Résultat actuariel	-1.3	-0.2	-1.1
Produits issus des placements de capital	0.2	0.0	0.2
Charges issues des placements de capital	-0.0	-0.0	-
Résultat des placements de capital	0.2	0.0	0.2
Résultat d'exploitation	-1.1	-0.2	-0.9
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt	-0.0	-0.0	-
Autres charges	-0.2	-	-0.2
Bénéfice / perte avant impôt	-1.3	-0.2	-1.1
Impôts directs	-0.0	-0.0	-
Résultat d'entreprise	-1.3	-0.2	-1.1

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	Assurance-ménage			Bâtiment			Responsabilité civile privée			Réassurance activ			Total		
	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Résultat du secteur assurance															
Primes assurances	4.5	4.1	0.4	0.4	0.4	-	2.7	2.5	0.2	3.2	4.1	-0.9	10.8	11.1	-0.3
Part de la réassurance à la prime	-	-	-	-	-	-	-0.2	-0.2	-	-0.3	-0.3	-	-0.5	-0.5	-
Primes pour compte propre	4.5	4.1	0.4	0.4	0.4	-	2.5	2.3	0.2	2.9	3.8	-0.9	10.3	10.6	-0.3
Modification des reports de primes	-0.3	-0.3	-	-0.0	-0.0	-	-0.1	-0.1	-	0.0	-1.1	1.1	-0.4	-1.5	1.1
Prime gagnée pour compte propre	4.2	3.8	0.4	0.4	0.4	-	2.4	2.2	0.2	2.9	2.7	0.2	9.9	9.1	0.8
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.0	-0.0	-	-0.0	-0.0	-	-0.0	-0.0	-	-	-	-	-0.0	-0.0	-
Produits de l'activité technique	4.2	3.8	0.4	0.4	0.4	-	2.4	2.2	0.2	2.9	2.7	0.2	9.9	9.1	0.8
Paiements pour les cas d'assurance	-1.9	-1.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.1	-1.1	-0.8	-0.3	-3.2	-2.4	-0.8	-6.6	-5.0	-1.6
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-1.9	-1.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.1	-1.1	-0.8	-0.3	-3.2	-2.4	-0.8	-6.6	-5.0	-1.6
Modification des provisions actuarielles	-0.1	0.5	-0.6	-0.0	-0.0	-	-0.1	0.5	-0.6	0.1	-1.1	1.2	-0.1	-0.1	-
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-2.0	-1.0	-1.0	-0.4	-0.3	-0.1	-1.2	-0.3	-0.9	-3.1	-3.5	0.4	-6.7	-5.1	-1.6
Charge administrative pour compte propre	-1.7	-1.6	-0.1	-0.2	-0.2	-	-0.9	-0.9	-	-1.2	-1.0	-0.2	-4.0	-3.7	-0.3
Autres charges techniques	-0.3	-0.3	-	-	-0.0	0.0	-0.2	-0.2	-	-	-	-	-0.5	-0.5	-
Charges de l'activité actuarielle	-4.0	-2.9	-1.1	-0.6	-0.5	-0.1	-2.3	-1.4	-0.9	-4.3	-4.5	0.2	-11.2	-9.3	-1.9
Résultat actuiciel	0.2	0.9	-0.7	-0.2	-0.1	-0.1	0.1	0.8	-0.7	-1.4	-1.8	0.4	-1.3	-0.2	-1.1
Produits issus des placements de capital													0.2	0.0	0.2
Charges issues des placements de capital													-0.0	-0.0	-
Résultat des placements de capital													0.2	0.0	0.2
Résultat d'exploitation													-1.1	-0.2	-0.9
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt													-0.0	-0.0	-
Autres charges													-0.2	-	-0.2
Bénéfice / perte avant impôt													-1.3	-0.2	-1.1
Impôts directs													-0.0	-0.0	-
Résultat d'entreprise													-1.3	-0.2	-1.1
Capital propre															
en CHF													29.7	11.0	18.7
en % des primes nettes													300.0	120.9	179.1

Bilan actifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dépôts découlant de la réassurance acceptée	2.0	-	2.0
Disponibilités	46.0	29.9	16.1
Créances résultant des activités d'assurance	1.4	5.3	3.9
Autres créances	0.1	0.0	0.1
Comptes de régularisation actifs	0.0	-	0.0
Actifs	53.4	33.8	19.6

Bilan passifs

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Chiffres de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.5	19.2	18.8
Provisions non actuarielles	1.6	0.0	0.0
Provisions	19.2	18.8	0.4
Dettes résultant des activités d'assurance	1.7	0.2	0.1
Autres passifs		0.2	0.1
Comptes de régularisation passifs		4.1	3.8
Dettes	4.5	4.0	0.5
Capitaux étrangers	23.7	22.8	0.9
Capital-actions		30.0	10.0
Réserve légale de capital		1.6	1.6
Bénéfice reporté / perte reportée		-0.6	-0.4
Résultat d'entreprise		-1.3	-0.2
Capital propre	29.7	11.0	18.7
Passifs	53.4	33.8	19.6

Compte des mouvements financiers

	2024	2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds Disponibilités	29.9	29.9	-
Résultat d'entreprise	-1.3	-0.2	-1.1
Modification des créances	-3.5	-1.5	-2.0
Modification des provisions actuarielles	0.4	1.7	-1.3
Modification des provisions du secteur non assurance	0.0	0.0	0.0
Modification des comptes de régularisation actifs	-0.0	-	-0.0
Modification des dettes	0.2	-0.9	1.1
Modification des comptes de régularisation passifs	0.3	0.9	-0.6
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-3.9	0.0	-3.9
Versement du capital-actions	20.0	-	20.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	20.0	-	20.0
Mouvement d'argent net	16.1	0.0	16.1
État final du fonds Disponibilités	46.0	29.9	16.1

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, les transactions financières du domaine d'affaires des assurances de choses se font essentiellement par le biais de Visana Assurances SA.

1 Annexe

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances de choses pour les catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée) selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Elle dispose de la licence pour la branche d'assurance C2 (réassurance toutes branches choses) et participe, par le biais de cette branche d'assurance, à un portefeuille d'assurance véhicules à moteur en tant que réassureur actif.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Visana Assurances générales SA, siége à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.2 Compte de pertes et profits

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances générales SA selon un contrat d'externalisation. La part qui incombe à Visana Assurances générales SA est de 4,0 millions de francs pour 2024 (2023: 3,7 millions), dont 2,0 millions de francs de frais de personnel (2023: 0,7 million) et 2,0 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2023: 3,0 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Bilan

Actifs

1.4 Crédences résultant des activités d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédences sur des preneurs d'assurance	3.2	2.8	0.4
Crédences sur les agents et les intermédiaires	1.1	0.3	0.8
Crédences envers des organisations proches	1.0	0.8	0.2
Crédences résultant des activités d'assurance	5.3	3.9	1.4

Passifs

1.5 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions pour prestations d'assurance	14.9	14.9	-
Reports de primes	4.3	3.9	0.4
Provisions	19.2	18.8	0.4

1.6 Provisions non actuarielles

Les provisions non actuarielles comprennent une provision pour impôts de manière analogue à l'année précédente.

1.7 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2024	31.12.2023	Changement
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	0.2	0.1	0.1
Dettes diverses	0.0	0.0	-
Dettes résultant des activités d'assurance	0.2	0.1	0.1

1.8 Justification des fonds propres

Capital-actions	10.0
Réserve légale de capital 31.12.2023	1.6
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2023	-0.4
Attribution résultatat d'entreprise 2023	-0.2
État au 31.12.2023	11.0
Capital-actions	10.0
Versement du capital-actions	20.0
Réserve légale de capital 31.12.2024	1.6
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2024	-0.6
Attribution résultatat d'entreprise 2024	-1.3
État au 31.12.2024	29.7

1.9 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

1.10 Honoraire de la révision

L'honoraire de révision pour Visana Assurances générales SA se monte à 0,1 million de francs (2023: 0,1 million).

2 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2024	31.12.2023
Résultat d'entreprise	mio CHF -1.3	mio CHF -0.2
Bénéfice reporté / perte reportée	-0.6	-0.4
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	-1.9	-0.6
 Report à nouveau	-1.9	-0.6

3 Rapport sur la situation

Évaluation des risques

Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques au niveau stratégique est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques.

Évènements extraordinaires

Augmentation du capital-actions de 20 millions de francs (aucun évènement en 2023).

Perspectives d'avenir

Visana Assurances générales SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances de choses selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) dans les catégories d'assurance ménage, bâtiments, responsabilité civile privée et véhicules à moteur.

A l'Assemblée générale de Visana Assurances générales SA, Berne

Berne, le 23 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances générales SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 97, 100 – 106 sans rapport sur la situation) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Sociétés d'assurance

Visana SA

sana24 SA

vivacare SA

Galenos SA

Visana Assurances SA

Visana Assurances générales SA

Visana SA, sana24 SA, vivacare SA et Galenos SA

Ces sociétés anonymes sont des assureurs-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires et les assurances-vie selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Visana Assurances générales SA

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances des catégories ménage, bâtiments et responsabilité civile privée selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assure la direction suprême des sociétés ainsi que la haute surveillance sur la direction générale.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, nous misons sur des profils d'exigence spécifiques, se fondant sur les compétences professionnelles et la personnalité. Le 31 décembre 2024, le conseil d'administration se composait des membres suivants:

Lorenz Hess, président (1961)	Diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Hess Advisum GmbH. Conseiller national. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2014. Président depuis 2017.
Robert E. Leu, vice-président (1946)	Docteur ès sciences politiques, professeur émérite à l'Université de Berne. Auteur de nombreuses publications sur la politique économique et sur la politique de la santé. Chargé de mandats d'expertise et d'évaluation. Divers mandats au sein de conseils d'administration et comités consultatifs. En fonction chez Visana depuis 2007. Vice-président depuis 2014.
Déborah Carlson-Burkart, membre (1969)	Avocate, LL.M., certified board member (INSEAD) disposant d'une longue expérience dans le domaine du droit, de la compliance / des risques et de la gouvernance dans un environnement de marché réglementé, national et international. Of-Counsel chez Wernli Rechtsanwälte. Membre de différents conseils d'administration / de fondation. En fonction chez Visana depuis 2016.
Roland Frey, membre (1956)	Diplôme fédéral de conseiller indépendant en entreprise et investissement, disposant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'Asset Management, de la banque et des assurances. Plusieurs mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation, en qualité de président ou membre. En fonction chez Visana depuis 2016.

Pour accomplir efficacement ses tâches, le conseil d'administration dispose des comités suivants:

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC prépare tous les thèmes financiers pertinents ainsi que les domaines partiels de la gestion des risques intégrale et des contrôles, qui sont traités par le conseil d'administration à l'occasion d'une de ses séances. Par ailleurs, il surveille de manière continue les évolutions à risque sur le marché de la santé suisse et dans le domaine de la politique de la santé, qui pourraient avoir un impact notable.

Nomination and Compensation Committee (NCC)

Le NCC prépare tous les points à l'ordre du jour pertinents en ce qui concerne les nominations et les rémunérations des membres des niveaux de conduite stratégiques et opérationnels. Le comité traite par ailleurs de thématiques relatives à la gestion du personnel importantes sur le plan stratégique et assure la révision périodique des documents liés à la politique du personnel.

Investment Committee (IC)

L'IC soutient le conseil d'administration pour ses tâches de contrôle et de surveillance, dans le domaine de la gestion de la fortune. L'IC est responsable de la surveillance de l'adéquation de la gestion de la fortune, de la politique et des stratégies de placement, ainsi que de la coordination et de la surveillance des unités d'organisation en charge de la gestion de la fortune. Par ailleurs, l'IC prépare tous les thèmes pertinents de ce domaine partiel pour les séances du conseil d'administration et surveille les développements présentant un potentiel de risque sur le marché des placements, qui pourraient exercer une influence conséquente sur les comptes annuels ainsi que sur les rendements et les risques escomptés à long terme, des différentes catégories de placement.

Composition des comités du conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)	Nomination and Compensation Committee (NCC)	Investment Committee (IC)
Lorenz Hess	Membre	
Robert E. Leu	Membre	Président
Déborah Carlson-Burkart	Membre	Présidente
Roland Frey	Président	Membre

Direction générale

Le CEO est le responsable d'entreprise opérationnel et représente Visana vers l'extérieur.

Le CEO fait régulièrement des rapports sans restrictions au conseil d'administration, sur l'ensemble des affaires qui exercent une influence importante sur Visana. Visana n'a pas transmis d'activités de gestion à des tiers.

Le règlement d'organisation définit la manière dont la conduite opérationnelle de l'entreprise est déléguée à la direction générale. En sont exclues les tâches qui sont réservées par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation à d'autres organes. La direction générale est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Elle se compose des membres suivants:

Année de naissance	Domaine d'activité	Formation	Entrée en fonction chez Visana
Angelo Egli 1967	CEO	Avocat, Master of Law (LL. M.) en droit commercial international	2019
Stephan Wilms 1963	Suppléant du CEO CFO	Économiste d'entreprise diplômé avec formation post-grade en finances à la Boston Business School (BBS)	2010
Patrizio Bühlmann 1961	Responsable Clientèle entreprises	Spécialiste en assurance avec diplôme fédéral, économiste d'entreprise en assurance (DVA), Integrated Management Executive MBA	2015
Franziska Grossen Feuz 1970	Responsable Droit et Compliance	Avocate, Master of Advanced European Studies (MAES)	1997
Catherine Loeffel 1976	Responsable Numérisation et opérations	Diplôme fédéral de responsable communication, IAA Diploma in Marketing Communications	2021
Roland Lüthi 1960	Responsable Clientèle privée	Spécialiste en assurance avec brevet fédéral, responsable de vente diplômé, International Executive MBA	2007

Gouvernement d'entreprise

Visana s'oriente aux exigences du «Swiss Code of Best Practice».

Comme idée directrice, le gouvernement d'entreprise englobe la totalité des règles et des principes orientés sur l'intérêt durable de l'entreprise, avec l'aide desquels les structures et le comportement des niveaux de conduite supérieurs peuvent être pilotés et surveillés. Chez Visana, le gouvernement d'entreprise englobe toute l'organisation de l'entreprise ainsi que les instruments de conduite et de controlling, avec lesquels l'entreprise remplit les exigences légales. Visana s'oriente aux principes de gouvernance du «Swiss Code of Best Practice» et s'engage dans le domaine de la durabilité.

Les principes du gouvernement d'entreprise garantissent une culture d'entreprise ouverte et orientée aux valeurs, un développement durable de l'entreprise et une politique d'information transparente. En absence d'indication contraire, toutes les données se réfèrent au 31 décembre 2024.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Visana est entièrement composé de membres non-exécutifs qui n'exercent aucune fonction opérationnelle au sein de Visana et n'en ont pas exercé non plus par le passé. En plus de l'auto-évaluation complexe, le conseil d'administration se soumet également régulièrement à une appréciation externe. Le conseil d'administration est élu pour un mandat d'une année.

Révision interne

La révision interne soutient le comité d'administration par le biais de contrôles indépendants. Ces derniers comprennent des vérifications dans le cadre des plans validés par le conseil d'administration. La révision interne dispose d'un droit général de proposition et de motion. Les résultats des vérifications des mandats de révision internes sont transmis entre autres à l'ARC, qui suit la mise en œuvre des mesures d'amélioration ou ordonne des mesures supplémentaires.

Révision externe

En sa qualité d'organe de révision externe, la Ernst & Young AG vérifie les comptes annuels de Visana. Les honoraires de révision des sociétés représentées dans ce rapport de gestion se sont élevés à environ 578 300 francs en 2024.

Indemnisations

Les honoraires et les salaires des membres du conseil d'administration, ainsi que de la direction générale, sont fixés par le conseil d'administration. Les indemnitations brutes versées en 2024 aux membres du conseil d'administration (environ quatre personnes en moyenne sur l'année) se sont élevées à 522 834 francs. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 36 382 francs. L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et était de 176 750 francs.

Les indemnités brutes versées à la direction générale (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 2 248 741 francs au total. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. La part variable est plafonnée et dépend du résultat de l'exercice ainsi que de chaque prestation individuelle. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 430 145 francs. L'indemnité la plus élevée s'est montée à 616 883 francs, avec des cotisations à la caisse de pension de 124 255 francs, et a été versée au CEO.

Gestion des risques et compliance

Depuis des années, Visana mise sur une gestion intégrale des risques et des contrôles. Au sens d'une gouvernance forte, Visana se fonde à cet égard sur le modèle des trois lignes de l'«Institute of Internal Auditor», par lequel il est activement tenu compte des prescriptions réglementaires en augmentation constante.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques au niveau stratégique est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques. Au niveau opérationnel, des auto-évaluations des risques et des contrôles forment la base, pour garantir un pilotage adéquat des risques, par le biais de contrôles orientés aux risques, y compris une évaluation standardisée de la conception et de l'efficacité des contrôles. Ce processus fait partie intégrante des tâches de conduite de tous les niveaux hiérarchiques. Par le biais du reporting standardisé, l'Audit & Risk Committee et le conseil d'administration examinent régulièrement les thèmes de la gestion des risques et du système de contrôle interne.

Compliance, protection des données et sécurité de l'information

Le conseil d'administration et la direction générale de Visana considèrent la compliance comme un élément central pour une gestion efficace des affaires (gouvernement d'entreprise), pour laquelle la responsabilité ne peut pas être déléguée. Cela signifie que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise respectent les lois ainsi que les instructions internes. La charte des bonnes pratiques soutient la mise en œuvre d'un comportement conforme des collaboratrices et collaborateurs dans les activités courantes. Pour Visana, le respect de la compliance n'est pas négociable.

Visana a certifié son service de réception des données conformément à la réglementation sur les certifications relatives à la protection des données. Cette certification atteste que la gestion des factures stationnaires selon SwissDRG de Visana est conforme aux prescriptions légales et efficace. Le certificat est soumis à une vérification annuelle.

La sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs à l'importance et au respect de la protection des données occupe une place centrale chez Visana. Des formations y relatives ont lieu sur place, en lien direct avec les affaires courantes. Concernant les thèmes de la compliance, de la sécurité de l'information et de la protection des données, les collaborateurs et collaboratrices trouvent des séquences d'information spécifiques dans Intranet, ainsi qu'un e-learning obligatoire pour toutes et tous. Des audits internes et externes garantissent également que la protection des données soit vécue en pratique.

Glossaire

Rapport de gestion 2024

Coût amorti

Lors de l'évaluation au coût amorti, la différence de cours par rapport à la valeur nominale de 100 % est amortie ou attribuée de manière linéaire depuis la date d'acquisition de l'obligation jusqu'à son remboursement.

Diminutions des produits

Diminution des produits résultant d'escomptes et de rabais ainsi que d'amortissements de primes.

FINMA

L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) surveille le marché financier suisse en sa qualité d'autorité indépendante.

Compte des mouvements financiers

Instrument servant au rapport sur les mouvements d'argent et les modifications des disponibilités. Le compte des mouvements financiers présente tous les effets sur le plan des disponibilités de l'activité commerciale, des investissements et des activités de financement et indique les interdépendances.

Participation aux coûts

Participation de la personne assurée aux coûts. Elle se compose de la franchise annuelle légale ou individuelle et de la quote-part pour les traitements ambulatoires et en hospitalisation, auxquelles peut s'ajouter la contribution aux frais de séjour à l'hôpital.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Prestations

Le terme de prestations recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

AOS

Assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Performance

Le terme de performance s'applique dans la terminologie financière à l'évolution des cours ou à l'accroissement de la valeur des titres compte tenu du produit et des coûts.

Primes

La prime est la rémunération fixée par contrat que la personne assurée doit à l'assureur pour que celui-ci se charge du risque financier d'un sinistre éventuel.

Compensation des risques

La compensation des risques dans l'assurance obligatoire des soins a pour but d'assurer un équilibre des coûts, qui varie en fonction de l'âge et du sexe des personnes assurées. Cela permet de compenser les différences liées à la structure des risques et de lutter contre la sélection ciblée des risques de la part des caisses-maladie.

Réassurance

Transferts de risques assurés entre les sociétés d'assurance dans le but de répartir les risques.

Swiss GAAP RPC

Recommandations relatives à la présentation des comptes suisses. Le but principal de ces standards de la présentation des comptes est d'offrir une image correspondant aux conditions réelles de la situation relative à la fortune, aux finances et aux rendements.

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance

Moins de papier pour protéger l'environnement

Pour des raisons écologiques et économiques, nous renonçons à imprimer le rapport de gestion.

Contact

Visana dispose d'un réseau d'agences qui couvre l'ensemble de la Suisse et qui forme la base de la proximité et du contact avec la clientèle. Vous trouverez la liste complète de toutes les agences sur www.visana.ch/agences.

Le rapport de gestion a aussi été publié en allemand. La langue originale est l'allemand.

Impressum

Éditeur

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 16
info@visana.ch

Mise en page

Agence de communication
LS Creative, Berne

Aspects linguistiques

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est parfois utilisée dans le présent rapport de gestion. Toutes les désignations de personnes font toutefois référence à tous les genres, sauf indication contraire.

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 16
Tél. 031 357 91 11
visana.ch

